Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210615-10-DE
Date de télétran\$mission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021
Republique Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres			
Membres en exercice	Présents	Votants	
13	13	13	

Date de convocation 9 juin 2021

DELIBERATION BUREAU DELIBERATIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY *****

SEANCE DU 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRLIC**, Président.

<u>Présents</u>: Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRLIC.

Monsieur Laurent TROGRLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution des aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de service du Bassin de Pompey

N° de délibération: 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Rapporteur: M. POINT

Afin de poursuivre le soutien à l'économie de proximité, le Bassin de Pompey a souhaité créer un dispositif d'accompagnement similaire au FISAC concernant l'aide à l'investissement des commerçants et artisans du territoire, par délibération en date du 19 juin 2018. La Région Grand Est, seule compétente pour l'attribution d'aides directes aux entreprises, a validé le dispositif du Bassin de Pompey à travers la signature d'une convention d'autorisation de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le règlement de ce dispositif a été revu et amélioré par délibération en date du 15 septembre 2020. L'accompagnement financier s'élève à un maximum de 30% des sommes engagées, sous réserve d'obtention d'une bonification selon les critères définis par le règlement d'attribution, pour des projets d'un montant compris entre 2 000 € HT et 10 000 € HT. En outre, l'opération chèque numérique a été créée pour inciter les professionnels à la transition numérique. Ce dispositif, cumulable avec les dispositions présentées ci-dessus permet de soutenir à hauteur de 50% maximum, les projets d'un montant compris entre 500 € HT et 3 000 € HT.

Projets d'investissement éligible	Montants de la dépense éligible	Taux d'intervention	Montants de subvention allouée
Modernisation, rénovation, sécurisation, accessibilité	De 2 000 € HT à 10 000 € HT	20%	De 400 € à 2 000 €
Bonus développement durable		5% soit 25%	De 500 € à 2 500 €
Bonus embellissement des vitrines et façades		5% soit 25% ou 30% si cumul des 2 bonus	De 500 € à 2 500 € Ou de 600 € à 3 000 € si cumul des 2 bonus
Actions de développement numérique (chèque numérique)	De 500 € HT à 3 000 € HT	50%	De 250 € à 1 500 €
Montant maximum cumulé possible de subvention allouée		4 500 €	

Le comité d'agrément a proposé l'attribution des subventions suivant le tableau cidessous :

Entreprise	Typologie de projet éligible	Travaux	Montant des dépenses éligibles HT	Aide du Bassin de Pompey	Montant total attribué
	Chèque numérique	Création et maintenance d'un site internet	2 037,79 €	1 018,90 €	1 018,90 €
EIRL Le Point Central (Champigneulles)	Modernisation Bonus embellissement Bonus développement durable	Aménagement intérieur -Création et pose d'enseignes	35 032,51 € mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 €	2 000 € 500 € 500 €	3 000 €
	Modernisation de l'outil de production	-Rénovation de la cuisine	16 064,04 € mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 €	2 000 €	2 000 €
Atelier Moreau (Pompey)	Chèque numérique	Création et maintenance d'un site internet	1 680,00 €	840 €	840 €
SARL Maude In France (Bouxières-aux- Dames)	Chèque numérique	Création et maintenance d'un site internet	3 350,00 € Mais plafond des dépenses éligibles à 3 000 €	1 500 €	1 500 €
SAS So'Fit Diet Plus (Champigneulles)	Modernisation Bonus	Rénovation complète intérieure et extérieure	26 580,00 € Mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 €		2 500 €
EURL Céline Coiffe (Champigneulles)	embellissement Sécurisation Bonus développement durable	Changement de la porte d'entrée	3 426,32 €	500 € 685,26 € 171,32 €	856,60 €
TOTAL			88 170, 66 €	11 71	5, 50 €

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20210615-10-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021

Délibération

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement des aides directes conformément au tableau ci-dessus.

IMPUTE les dépenses nécessaires au BP 2021 sur la ligne budgétaire 200803 90 20422.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le Président,

Laurent TROGRLIC